

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Conseillers l'an deux mille seize

En exercice 23 le 22 septembre à 20 heures

Présents 17 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants 20 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2016

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, , Mme Geneviève BRIENNON, M. Gérard TARDY, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie VIAL, Mme Nathalie TANGHE, Mme Carinne LEGUT, M. Georges THORAL, M. Philippe BORDE, M. Adelino MASSANO

Excusés : M. Paul PONCET procuration donnée à M. Claude POUJET, M. Mickaël PERRET, Mme Olympe MEUNIER procuration donnée à Mme Nicole BOURDET, Mme Sandrine MELRO procuration donnée à M. Philippe BORDE

Absents : Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD,

Secrétaire de séance : Mme Monique ROCHE

---°°°---

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte rendu du conseil communautaire du 15 septembre 2016

Les points principaux sont les suivants :

- Economie :
 - o option d'achat pour la vente sur la Z.A Les Béluzes d'une parcelle de 2 500 m² à la société Lubi Carrelage au prix de 15 € HT/m²,
 - o revente d'un atelier partagé sur la zone des quatre vents à Belmont pour une somme fixée par le service des Domaines,
- Projet de sensibilisation des scolaires à la valorisation de la forêt,
- Ressources humaines : suite au départ par mutation de l'agent chargé de l'instruction des dossiers d'urbanisme, une offre de poste a été diffusée en interne auprès des communes de la communauté de communes,
- Convention territoriale globale : engagement d'un partenariat avec la CAF. Recherche d'élus volontaires pour intégrer le comité opérationnel de déploiement,
- Convention 2016-2017 pour les interventions sur les bons usages d'internet dans les établissements du secondaire du territoire, action proposée aux classes de 5^{ème} et financée par le Département.

Monsieur le Maire ajoute que concernant la parcelle située dans la Z.A Les Béluzes et dont l'accès se fait par la rue Bel air, sa vente ne sera possible qu'en l'absence totale de stationnement de poids lourds dans ladite rue. Concernant le partenariat avec la CAF, Monsieur le Maire demande à M. Patrick LAGARDE si ce dernier est volontaire pour intégrer le comité opérationnel de déploiement. L'intéressé accepte la proposition.

Intervention de Monsieur THORAL :

« Je dois vous faire part de notre très grand étonnement sur le fait que la consultation des architectes ait été lancée avant que le C.M.ne soit informé et ne débattenne du projet de la maison pluridisciplinaire établi par Mme CINQUIN. Cela aurait dû être, de notre point de vue, la première étape d'un vrai débat. Elle aurait alors été conforme à la déclaration de Mr le Maire du 14 Juillet sur la nécessité forte de faire fonctionner la démocratie à tous les échelons de la vie Publique. »

3/ Taxe d'aménagement – maisons de santé

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 août 2011, la taxe d'aménagement a été instaurée sur la commune au taux de 3 %, prenant effet au 1^{er} janvier 2012, et se substituant à l'ancienne TLE (taxe locale d'équipement).

L'article 104 de la loi de finances pour 2016 prévoit que les organes délibérants des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale et les conseils départementaux peuvent exonérer, sur délibération, de la taxe d'aménagement, en tout ou partie, les maisons de santé mentionnées à l'article L 6323-3 du Code de la santé publique, lorsque la maîtrise d'ouvrage de ces maisons de santé est communale.

Intervention de M. Georges THORAL :

« Nous sommes résolument contre cette exonération. Elle nous paraît très injuste au regard de tous ceux qui l'ont payé avant (agriculteurs, nouveaux habitants, Pouillerots ayant amélioré leur habitation). C'est de toute façon de l'argent qui rentrera dans les caisses de la commune. Elle s'adresse à une corporation pour laquelle vous allez demander à notre commune de faire beaucoup et qui aujourd'hui n'est pas en voie de paupérisation. Nous demandons un vote à bulletin secret ».

Monsieur le Maire répond que cela évitera à la commune de faire l'avance.

A la demande de M. THORAL le vote s'effectue à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande de délibérer sur l'exonération totale de la taxe d'aménagement sur les maisons de santé conformément à l'article L 331-9 du Code de l'urbanisme. Cette mesure sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après délibération le conseil municipal décide à la majorité (14 pour, 2 abstentions, 4 contre) l'exonération totale de la taxe d'aménagement sur les maisons de santé conformément à l'article L 331-9 du Code de l'urbanisme.

4/ Subventions versées aux associations et organismes de droit privé

Monsieur le Maire informe le conseil que deux nouvelles demandes de subventions ont été reçues, à savoir :

- 200 € pour le CSADN pour l'aide apportée dans le cadre de l'organisation du Grand prix de Pouilly 2016,
- 40 € pour l'Avenir musicale pour sa participation aux activités scolaires.

Monsieur le Maire propose de le leur accorder.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder lesdites subventions.

5/ Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement

La commission des marchés publics s'est réunie lundi 5 septembre 2016. Dans le cadre des travaux d'assainissement de mise en séparatif de la rue de Marcigny et le l'Allée des roses, et de la déconnexion du fossé sud à la Croix buisson, quatre offres ont été réceptionnées, à savoir :

- CHAVANY TP de Saint Nizier sous Charlieu,
- SMTP de Montbrison,
- LMTP de Riorges,
- POTAIN TP de Charlieu.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été choisie conformément aux critères pondérés définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique des prestations : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Le classement ainsi établi lors de la commission des marchés place en première position l'entreprise CHAVANY TP pour un montant de travaux de 365 159.90 € HT comprenant la prestation supplémentaire d'exécution des travaux sans fermer la route mais en régulant la circulation par alternat.

Monsieur le Maire propose de valider le choix de la commission des marchés publics dans le choix de l'entreprise CHAVANY TP pour un montant de 365 159.90 € HT.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le choix de l'entreprise CHAVANY TP pour les travaux d'assainissement pour un montant de 365 159.90 HT.

6/ Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre – travaux d'assainissement

Le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'assainissement était basé sur une estimation prévisionnelle des travaux de 290 000.00 € HT.

Suite au rendu du Dossier de consultation et l'intégration de travaux supplémentaires, l'estimation définitive des travaux a été arrêtée à 391 375.00 € HT.

La rémunération de la mission de Maîtrise d'œuvre étant liée au montant des travaux, le montant de cette rémunération est donc de 24 117.00 € HT au lieu de 18 440.00 € HT initialement prévu.

Pour valider ce nouveau montant Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

M. THORAL fait remarquer que le bureau d'études Réalités est régulièrement sollicité par la commune et aurait pu faire un geste commercial.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

7/ Choix de l'organisme bancaire pour le financement des travaux d'assainissement

Les travaux d'assainissement sont d'un montant de 365 159.90 € HT soit 438 191.88 € TTC.

Une estimation des subventions s'élève à 150 000.00 €.

Le reversement de la TVA (FCTVA) est estimé à 68 000.00 €.

Resterait à la charge de la commune un montant de 220 000.00 €.

A cette somme il convient d'ajouter la rémunération pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 28 940.40 € TTC et un montant estimé à 20 000.00 € TTC pour l'étude à venir de la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Une demande de proposition de prêt a été adressée à quatre organismes bancaires pour un montant de 270 000.00 € à taux fixe.

Les propositions suivantes ont été reçues :

- CREDIT MUTUEL :
 - o Prêt de 270 000.00 € :
 - Sur 15 ans : taux de 1,10 % soit des trimestrialités de 4 887.63 €
 - Sur 20 ans : taux de 1,40 % soit des trimestrialités de 3 875.39 €
- CAISSE D'EPARGNE :
 - o Prêt de 270 000.00 € :
 - Sur 15 ans : taux de 1,07 % soit des trimestrialités de 4 876.78 €
 - Sur 20 ans : taux de 1,29 % soit des trimestrialités de 3 834.48 €
- BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL :
 - o Prêt de 270 000.00 € :
 - Sur 15 ans : taux de 1,25 % soit des trimestrialités de 4 942.06 €
 - Sur 20 ans : taux de 1,40 % soit des trimestrialités de 3 875.39 €
- CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE :
 - o Prêt de 270 000.00 € :
 - Sur 15 ans : taux de 1,09 % soit des trimestrialités de 4 884.01 €
 - Sur 20 ans : taux de 1,25 % soit des trimestrialités de 3 819.68 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE sur une durée de 20 ans. La compétence « assainissement » devant être transférée à la communauté de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2020 (la communauté de communes étudie la possibilité d'avancer ce transfert à 2018), il est préférable d'avoir des trimestrialités le moins élevés possibles durant la période de remboursement par la commune.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE pour un prêt de 270 000.00 € sur une durée de 20 ans.

8/ Avenant à la convention de création du service commun pour l'instruction des dossiers d'urbanisme au sein de la communauté de communes

Un bilan a été dressé par la communauté de communes sur le fonctionnement du service d'instruction des autorisations du droit des sols (Service ADS) :

409 actes ont été instruits sur une année et 17 communes sont aujourd'hui adhérentes.

Les communes paient à la communauté de communes à terme échu en fonction du nombre d'actes réalisés sur l'année précédente. Un coefficient temps/difficulté par types d'actes a été fixé dans la convention initiale.

Après une année d'instruction, quelques ajustements s'avèrent nécessaires et ont été validés par la commission aménagement de la communauté de communes.

Ont été modifiés :

- Permis de démolir qui passe de 0,8 à 0,4
- Certificat d'urbanisme opérationnel qui passe de 0,4 à 0,6
- Création déclaration préalable division à 0,8.

Une modification est également apportée sur les moyens humains dédiés au service qui étaient alors équivalent à 0,9 ETP (équivalent temps plein) et qui passent à 1,1 ETP.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant qui prend effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

9/ Point de situation sur le projet de maison pluridisciplinaire de santé et validation du marché de maîtrise d'œuvre

M. THORAL demande quand et comment le conseil sera consulté et discutera de ce projet.

Monsieur le Maire fait un point de situation concernant la maison pluridisciplinaire de santé.

Le projet a été validé en conseil municipal le 23 juillet 2015 en même temps que la recherche de l'AMO.

Le choix de l'AMO a été validé en conseil municipal le 22 octobre 2015.

Différentes réunions avec les praticiens ont permis à l'AMO d'établir un programme de construction ainsi qu'une estimation des différents coûts.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a informé le conseil municipal que le marché de maîtrise d'œuvre avait été lancé. Il est en effet en cours de recherche de candidats qui seront amenés à proposer une offre.

Mais pour continuer la procédure Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de valider cette recherche de maîtrise d'œuvre.

Il ajoute que lors du prochain conseil municipal devrait être validé le choix du maître d'œuvre. Quand le maître d'œuvre aura été désigné la commission « travaux » se réunira régulièrement.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité cette recherche de maîtrise d'œuvre.

10/ Subvention 2017 – voirie communale

Monsieur le Maire présente les projets retenus dans le cadre du programme 2017 des travaux de voirie communale et rurale, soit :

- La réfection de la voie communale n° 10 Goutte de Meaux sur 600 mètres linéaires,
- La réfection du chemin rural « chemin de la Chevrette.

Concernant la VC 10 deux devis sont présentés, à savoir :

- COLAS de Roche la Molière : 21 770.00 € HT
- THIVENT de la Chapelle sous Dun : 26 030.00 € HT

Concernant le chemin rural deux devis sont présentés, à savoir :

- COLAS de Roche la Molière : 6 099.00 € HT
- THIVENT de la Chapelle sous Dun : 7 379.30 € HT

Monsieur le Maire rappelle que la réfection de la VC 10 avait été inscrite au programme des travaux de voirie lors du mandat précédent, raison pour laquelle elle est de nouveau inscrite cette année. Même s'il considère que ce chemin n'est pas en très bon état il fait remarquer qu'aucune habitation ne le borde et qu'il a constaté que très peu d'usager l'empruntait, et qu'il faut réfléchir sur le besoin réel d'entreprendre les travaux.

M. THORAL répond que selon les heures de la journée ce chemin est régulièrement usité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la validation du programme de travaux 2017 pour la voirie communale et rurale, de valider les devis de la société COLAS et de l'autoriser à solliciter le Conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe « voirie communale et rurale » 2017.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le programme de travaux 2017 pour la voirie communale et rurale,
- Valide les devis de la société COLAS pour un montant de travaux de 27 869.00 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe « voirie communale et rurale » 2017.

11/ Subvention 2017 - solidarité

Dans le cadre de la subvention de solidarité 2017 Monsieur le Maire propose d'inscrire les travaux suivants :

- Etanchéité des noues de l'usine Grisard
 - o Sanglar Lespinasse de Saint Hilaire sous Charlieu : 28 751.04 € HT pour 481.80 mètres linéaires soit un coût de 59.60 € au ml,
 - o David PRAST de Pouilly sous Charlieu : 30 916.02 € HT pour 789 mètres linéaires soit un coût de 39.18 € au ml,
 - o Janiaud de Charlieu : 74 404.74 € HT pour 738.15 mètres linéaires soit un coût de 100.79 au ml.
- Enduit de façade de l'usine Grisard
 - o David PRAST de Pouilly sous Charlieu : 2 001.74 € HT

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur la validation de ce programme de travaux 2017, de valider le devis de David PRAST pour les noues et David PRAST pour la façade et de l'autoriser à solliciter le Conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2017, pour un montant total de travaux de 32 917.76 € HT. Il ajoute que les travaux concernant le remplacement des noues pourront se faire sur deux ou trois exercices.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions) :

- Valide le programme de travaux 2017,
- Valide les devis de David PRAST pour les noues et de David PRAST pour la façade,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe « solidarité » 2017.

M. THORAL questionne sur les travaux d'enlèvement des cuves de fuel sur le site industriel de Briennon.

Monsieur le Maire informe que la société en charge de ces travaux devait intervenir en juillet mais qu'elle a eu un problème de matériel. Un rendez-vous est prévu ce vendredi 23 septembre 2016 pour fixer la période d'intervention.

12/ Marché de travaux pour la rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil que le maître d'œuvre a communiqué les différents éléments afin de lancer la procédure de recherche des artisans dans le cadre d'un marché public, pour la rénovation de la salle des fêtes.

La consultation est décomposée en 10 lots :

- LOT 1 : GROS ŒUVRE
- LOT 2 : FACADES
- LOT 3 : ETANCHEITE – ZINGUERIE
- LOT 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE
- LOT 5 : MENUISERIES BOIS – AGENCEMENT
- LOT 6 : PLATRERIE – PEINTURE
- LOT 7 : CARRELAGE
- LOT 8 : CHAUFFAGE – VENTILATION
- LOT 9 : ELECTRICITE
- LOT 10 : PLOMBERIE SANITAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de consultation.

Le coût des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 141 905.00 € HT.

Intervention de M. THORAL :

« Salle des fêtes : Au vu des éléments dont nous disposons, nos remarques sont :

- a) mauvaise intégration du bâtiment neuf par rapport au bâtiment ancien (Fronton carré de type industriel).
- b) La toiture Bac acier rouge est-elle bien adaptée au milieu de bâtiments couverts en tuiles rouges ?
- c) la cuisine de 42 m2 nous semble adaptée, mais le local W.C sous dimensionné pour + de 300 personnes pouvant être présentes.
- d) L'installation électrique nouvelle sera-t-elle compatible avec l'existante ?
- e) Y-a-t-il besoin d'une cuve tampon de 3 m3 pour un tel bâtiment dans la mesure où il peut être directement relié au réseau d'eaux pluviales ?

Pour ce qui est de cet équipement nous pensons toujours qu'il faut une étude globale reprenant tous les aspects de la rénovation de ce bâtiment (scène, salle, acoustique, isolation, énergie...) avant de continuer un programme par tranche de travaux ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer la procédure de marché public dans le cadre de cette consultation.

Après délibération le conseil municipal autorise à la majorité (3 contre) Monsieur le Maire à lancer la consultation dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée.

13/ Achat d'un photocopieur et mise à disposition de l'AFR

Monsieur le Maire rappelle que le photocopieur en place à l'AFR a été acheté en 2009 par la commune et mis à disposition de l'association. Par contre c'est l'association qui a le contrat de maintenance avec le fournisseur.

L'AFR a besoin d'un nouveau photocopieur qui contrairement à l'actuel ferait aussi des copies couleur.

La société CBC de Charlieu a fait une proposition pour un photocopieur d'occasion au prix de 1 250.00 €. L'ancien photocopieur serait repris pour la somme de 300 €. Resterait alors à régler une facture de 950.00 €.

Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur du photocopieur et le mette à disposition de l'AFR qui prendra le contrat de maintenance avec le fournisseur.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat du photocopieur au prix de 950.00 € par la commune qui sera mis à la disposition de l'AFR.

14/ Bail d'occupation précaire d'un logement communal

Le bail d'occupation précaire du logement situé 67 rue Sainte Anne au profit de Monsieur DEMEURE et sa famille est arrivé à échéance. La situation de cette famille n'a pas évoluée. Monsieur DEMEURE sollicite le conseil municipal pour prolonger le bail encore quelques mois.

Monsieur le Maire propose d'établir un avenant au bail afin de le prolonger pour une durée de 6 mois à compter du 15 juillet 2016 dans les mêmes conditions financières, à savoir 250.00 € par mois auxquels s'ajoute un acompte de 80 € de charges locatives.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

15/ Dénomination des voies et numérotation

Dans le cadre du développement de la fibre optique sur la commune, le SIEL a demandé que soit nommées et numérotées les voies de la commune qui ne le seraient pas encore.

Présentation des nouvelles voies par M. LAMARQUE et Mme JOLY :

Cadastre	Type de voie	Situation de la voie	Libellé de la voie
A – 757-69-515-511-509	VC 3	De D487 au carrefour avec VC 5	Chemin du Chandonnet
A – 761-728-793	VC 5	Du carrefour avec la VC3 à Saint Hilaire	Route de Saint Hilaire sous Charlieu
A 829	Chemin	Chemin du Château de Tigny	Impasse de Tigny
A – 578-579-416-771-412-403-401-723	CR 3	De la D487 à la limite de Chandon	Chemin de Tigny
A 852	CR 3	De la D487 à la limite de Chandon	Impasse de la Roharie
A – 724-725	Chemin	Du CR3 de Tigny à la Montalay	Chemin de la plaine
A – 420-439-447	Chemin rural	Du CR3 de Tigny à la Montalay	Chemin de la fleur de lierre
B – 235-230- A 718-308-720-311	VC3	VC3 de RD35 à carrefour avec VC5 et de RD35 à carrefour déchetterie	Chemin de Cartelier
A – 722-332-280-341-347	CR4	CR4 au VC3	Chemin du rendez-vous des chasseurs
B 286	Chemin rural	Du CD35 au Château du Poyet	Chemin du Château
B – 634-653	Chemin rural	Du Chemin du Château du Poyet à la VC4 et VC5	Chemin du moulin
B – 239-758-395-408	VC4	Du CD35 au chemin du moulin	Chemin de la montagne
B – 374-385-784-760	Chemin rural	Du CD35 au château de Montrenard	Chemin de Montrenard
B 599- C 1695	rue du Haut de Rajasse	Rue de la croix buisson à RD487	Rue du haut de Rajasse
B – 621-572	Chemin rural	Rue du haut de rajasse	Impasse du Four à chaux
B – 602-592 C – 559-564-1000	VC2	De la RD35 vers Vougy	Chemin des Bruyères
B – 514-525	Chemin rural	Du VC2 à RD487	Impasse des Bruyères
C – 750-895-1384-640-637-880-632	Chemin rural	Du chemin des bruyères à limite de Vougy	Chemin de la Perelle
C – 691-1241	Chemin rural	Du chemin des bruyères à rue du Jarnossin	Chemin des Gords
C – 606-611-1383-618-1349-924	CR 6	De RD482 à chemin de la Perelle	Rue du Jarnossin
A – 23-26-34-32-151-150-37-39-104-607	VC6	De RD487 à VC5 d'Ambrevert à Saint Hilaire sous Charlieu	Route de Sorillard
A – 714-47-78	Chemin rural	Entre VC 6 et VC3	Chemin de la Croix Vindrier
A – 180-695-675-168-159-145-185-121	VC5	De RD487 au lavoir chemin du bois carré	Chemin d'Ambrevert
A – 865-766-18-598-716-756	Chemin rural	De route de Sorillard à chemin d'Ambrevert	Chemin des hauts d'aillant
A – 260-128-115	Chemin rural	De route de Sorillard vers déchetterie	Chemin du haras
B – 189-100-97-801-84-751-204-757	VC14	Du chemin des aires à RD35	Chemin du bois carré
D – 110-111-1362-1795-	Chemin rural et VC2	De RD487 à RD35	Chemin des aires

146-149-C232-236-B19-15-30-199			
C – 75-1404-1797-952-D 1626-1627	RD35	De RD482 au carrefour avec la rue Bel air	Rue Sainte Anne
B – 755-754-753-752-756-661-727-C1369-1394-278-B797-339	RD35	RD35	Route de Jarnosse
D1783	RD487	RD487	Rue de Charlieu
A – 692-693-196-740-711-709-784-104-242-603-759-687-11	RD487	RD487	Route d'aillant
C 479-477	RD482	RD482	Impasse du Jarnossin
C 470-466	RD482	RD482	Impasse Saint Roch
C 847-1732	Chemin	Depuis RD482	Chemin de la Chevrette
D 1267-2003-2107-1847-1844	ZA Les Béluzes	Depuis RD482	Rue Saint Exupéry
D 2134-2173-2174-2175	ZA Les Béluzes	1 ^{ère} voie à droite	Rue Jacqueline Auriol
C 1329-1185-848-722	Impasse	Depuis rue de la République à TPS	Impasse Théodore
D 1644	RD	Rue de Briennon	Rue de Briennon
D 2193	VC	Rue du Bois Lay	Rue du Bois Lay
D 1610-647	Impasse	Depuis rue Sainte Anne	Impasse Sainte Anne

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la dénomination de ces voies.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité ces dénominations.

16/ Modification de la composition de la commission « finances »

Monsieur Claude POUJET étant volontaire pour faire partie de la commission des finances qui fait également office de commission des marchés publics, Monsieur le Maire propose de l'y intégrer.

M. THORAL demande si l'adjointe aux finances continuera à faire partie de la commission.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Après un vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité l'intégration de M. Claude POUJET au sein de la commission « finances ».

17/ Recrutement d'un agent contractuel pour assurer la surveillance de l'étude à l'école primaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame la Directrice de l'école primaire sollicite la commune afin que Madame COTE Céline, auxiliaire de vie scolaire, soit autorisée à assurer la surveillance des études en renfort des professeurs des écoles. Il précise qu'actuellement environ 80 % des élèves sont présents en salle d'étude tous les soirs.

Monsieur le Maire propose de recruter cet agent sous contrat sur l'année scolaire et rémunéré au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement de Madame COTE Céline en qualité d'agent contractuel sur l'année scolaire pour assurer en renfort la surveillance des études à l'école primaire.

18/ Motion de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception de la lettre du Président de TGV Grand Centre Auvergne sur le projet de ligne à grande vitesse reliant Lyon à Paris en passant par le centre de la France dont Roanne, précisant notamment que suite au courrier du Premier Ministre du 8 juillet 2015 évoquant :

- La mise en évidence des attentes très importantes des collectivités concernées vis-à-vis du projet afin qu'il participe à l'aménagement et au rayonnement des territoires du Centre de la France,
- L'engagement de la première phase des études préalables à l'enquête d'utilité publique sur les sections communes aux deux scénarios,
- La reprise de la concertation sur le choix d'un scénario de passage dans le secteur central du projet courant 2016.

Les membres se sont étonnés qu'aucune décision, étude, ou concertation n'ait repris.

Il est donc demandé au conseil municipal de voter la motion suivante :

MOTION de l'Association TGV Grand Centre Auvergne suite à son Conseil d'administration du 6 juillet 2016.

Les membres approuvent la motion suivante :

« Il est rappelé :

- L'importance que revêt la réalisation de la LGV Paris/Orléans/Bourges/Clermont-Ferrand/Lyon (laquelle est inscrite dans la Loi Grenelle et a été reconnue prioritaire par la Commission Mobilité 21) dans sa double logique de dé saturer la ligne actuelle Paris-Lyon d'une part, et d'aménager le territoire en reliant Paris, Orléans, Blois, Vierzon, Châteauroux, Bourges, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Roanne et Lyon, d'autre part via :
 - o Le choix du scénario ouest variante Roanne, issu du débat public qui s'est déroulé d'octobre 2011 à décembre 2012, et choix quasi-unanime des élus et des socio-professionnels. Ce scénario assure une faisabilité financière du projet par une solidarité territoriale de tous les acteurs et garanti un maillage territorial équilibré de la desserte des villes du Grand Centre par la complémentarité, la connexion ou l'interconnexion des lignes existantes (TET, TER) avec les lignes à grande vitesse,
 - o Le renforcement du caractère indispensable et nécessaire de cette ligne à Grande Vitesse du fait des réformes institutionnelles créant les Métropoles et regroupant les régions qui généreront des concentrations d'activités.

Par ailleurs, compte tenu de la lettre du Premier Ministre du 8 juillet 2015 nous précisant :

- La mise en évidence des attentes très importantes des collectivités concernées vis-à-vis du projet afin qu'il participe à l'aménagement et au rayonnement des territoires du Centre de la France,
- L'engagement de la première phase des études préalables à l'enquête d'utilité publique sur les sections communes aux deux scénarios,
- La reprise de la concertation sur le choix d'un scénario de passage dans le secteur central du projet courant 2016.

Les membres s'étonnent qu'aucune décision, étude, ni action n'ait été entreprise tant par les équipes de SNCF Réseau que par le gouvernement pour la mise en place de la concertation promise.

Aussi les membres demandent instamment :

- Une rencontre avec le nouveau Préfet coordonnateur du projet,
- Un rendez-vous avec le Premier Ministre très rapidement,
- La reprise de la concertation avec un calendrier précis de rencontres et avec tous les acteurs concernés (Régions/Départements/Agglomérations/Villes/Chambres Consulaires),
- A être associés à la réflexion qui sera menée,
- La création d'un comité ad hoc pour appréhender les différents éléments du projet et les nouveaux résultats de la contre-expertise,
- Qu'une réflexion soit ouverte sur les aménagements à opérer quant au devenir des Trains d'Equilibre du Territoire et des Trains Express Régionaux, et que soit engagé le traitement prioritaire des travaux (modernisation et électrification) des lignes complémentaires aux LGV, notamment le traitement prioritaire des travaux d'électrification de la ligne Bourges/Montluçon et la modernisation des voies et du matériel roulant de la ligne POLT, devant permettre l'amélioration des dessertes et l'irrigation de tous les territoires. »

M. THORAL fait remarquer que comme dans les autres motions déjà présentées, rien n'est dit sur le tracé emprunté pour rejoindre LYON. C'est de notre point de vue la principale question.

Monsieur le Maire demande de délibérer pour le soutien ou non de cette motion, délibération qui sera transmise au Préfet Coordonnateur en Préfecture de Région Auvergne/Rhône-Alpes.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de soutenir cette motion.

19/ Informations diverses

☞ Monsieur le Maire annonce la journée nationale des Harkis pour ce dimanche. Il donne lecture du message adressé par le Ministre.

☞ M. THORAL demande ce qu'il en est du Comité de jumelage.

Monsieur le Maire répond que la commune a écrit au Maire de Candiolo lequel n'a pas donné suite. Il ajoute que c'est à l'association de faire les démarches.

☞ M. THORAL demande ce qu'il en est de la manifestation concernant « les Ponts du Diable ».

Mme BRIENNON indique qu'elle s'est rendue avec Mme JOLY et Mme BOURDET à l'invitation de la commune de Montoulieu (Ariège) à la première manifestation « les Ponts du Diable » qui s'est déroulée le week-end du 27 et 28 août 2016. Sur les 33 communes invitées seules 4 étaient représentées. Cette rencontre pourrait se faire tous les deux ans.

Mme ROCHE propose que l'office du tourisme et la commune participent financièrement à ce projet notamment en prenant en charge les frais engagés par les participants.

Monsieur le Maire approuve mais pour cette année aucune participation ne sera versée parce que non préalablement validé en conseil municipal.

☞ M. THORAL suggère que les membres du Comité de jumelage, qui ont l'habitude des réceptions, pourraient apporter leur aide lors de telle manifestation.

Mme BRIENNON ajoute que si la commune recevait dans le cadre « les Ponts du Diable » un grand nombre de personnes serait nécessaire à l'organisation.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 22h05.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 10 novembre 2016 à 20h00.